

## Information de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

Lors de sa séance du 21 juin 2023, la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP a discuté des projets de l'initiative Formation professionnelle 2030. Elle fait ainsi état de l'avancement de l'initiative dans son ensemble et prend acte des développements initiés. Il a notamment été question du sous-projet *développement des professions*, qui fait partie du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle ». Un groupe d'accompagnement a été constitué il y a une année afin de concrétiser les mesures prises lors de la Table ronde *développement des professions* de mai 2022. La CTFP a également lancé un nouveau projet, sous la responsabilité de la CFSP, ayant pour objectif l'élaboration d'un modèle pour simplifier la formation à l'école et permettre une certaine flexibilité aux organisations du monde du travail afin de s'adapter aux évolutions rapides des besoins de l'économie. La CTFP a pris également connaissance des résultats de la consultation menée dans le cadre du projet « positionnement des écoles supérieures ». Pour finir elle a approuvé, suite à la journée des partenaires de la formation professionnelle de mars 2023 sur le thème « Processus du choix professionnel et recrutement de places d'apprentissage », un document résumant les principales conclusions, les recommandations et les bonnes pratiques issues des discussions des workshops.

La CTFP discute deux fois par an de manière détaillée de l'ensemble des projets de l'initiative [Formation professionnelle 2030](#). La plupart des projets se déroulent conformément à leur planification respective et la CTFP salue leur avancement.

### Développement des professions

Suite à la [Table ronde sur le développement des professions](#) de mai 2022, un groupe d'accompagnement composé des partenaires de la formation professionnelle a été mis en place. Celui-ci se réunit régulièrement et assure un suivi des mesures d'optimisation initiées lors de la Table ronde. La CTFP a pris connaissance des travaux en cours et salue le bon fonctionnement de ce groupe d'accompagnement. Le rôle des commissions suisses pour le développement de la profession et la qualité (D&Q) et le processus de recherche d'un consensus et les étapes à suivre en cas de désaccord, ainsi que le rôle des cours interentreprises sont notamment des mesures actuellement discutées au sein du groupe d'accompagnement. De plus, ce dernier a présenté à la CTFP comment les écoles professionnelles vont désormais introduire leurs positions dans le processus de développement des professions par le biais des cantons. Les résultats des discussions sont pris en compte dans la révision du manuel « Processus de développement des professions » dans la formation professionnelle initiale

### Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle

Les besoins du monde du travail évoluent rapidement. Les organisations du monde du travail aspirent à plus de flexibilité afin de pouvoir adapter leurs formations professionnelles de manière efficace et autonome. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) avait ainsi élaboré en 2019 un modèle de flexibilisation pour la formation scolaire. Celui-ci articule les connaissances professionnelles en compétences professionnelles clés et en compétences opérationnelles spécifiques. Ces dernières étant du ressort des organisations du monde du travail, elles peuvent les adapter rapidement de façon autonome et flexible aux besoins du monde du travail au fur et à mesure de son évolution. Afin d'être mis en œuvre, ce modèle doit maintenant être concrétisé avec le soutien d'accompagnateurs pédagogiques. La CTFP a ainsi lancé ainsi un nouveau [projet](#) dans ce sens

### Positionnement des écoles supérieures

Dans le cadre du projet "Positionnement des écoles supérieures", le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a mené de début avril à fin mai 2023 une consultation auprès des acteurs de la formation professionnelle et des hautes écoles sur les mesures de "la protection de

la dénomination des titres " et "les titres complémentaires pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure". Les membres de la CTFP ont impliqué les organisations qu'ils représentent dans l'évaluation des propositions de mise en œuvre et ont recueilli leurs avis. Les [résultats de la consultation](#) ont été présentés à la CTFP et discutés. Ils montrent que les deux mesures sont approuvées par une large majorité. Alors que la proposition de mise en œuvre visant à introduire un droit à la dénomination est incontestée, des questions restent en suspens concernant la mise en œuvre des titres complémentaires ; les attentes sont en effet encore partiellement divergentes quant à la conception et à la fonction de ces titres. Les hautes écoles - représentées par swissuniversities - restent sceptiques. Les deux propositions de mise en œuvre vont maintenant être élaborées et présentées lors du sommet national de la formation professionnelle du 23 novembre 2023. Le projet de loi suivra.

### **Journée des partenaires de la formation professionnelle**

La [Journée des partenaires de la formation professionnelle](#) – sur le thème « Processus du choix professionnel et recrutement de places d'apprentissage » – était entièrement placée sous le signe de l'échange. Sept ateliers ont été organisés pour discuter de sujets tels que le choix professionnel à l'école obligatoire, l'orientation professionnelle et le rôle de l'entourage, ainsi que le marketing des professions et le rôle des entreprises. La CTFP a discuté du suivi et approuvé un document qui doit servir les partenaires de la formation professionnelle et les acteurs du processus du choix professionnel à mettre en œuvre d'éventuelles mesures dans leurs domaines de compétence. Parmi les propositions, on trouve par exemple l'optimisation de la coopération entre les acteurs impliqués ou l'information aux parents. La Confédération peut par ailleurs soutenir financièrement des projets sur la base des articles 54 et 55 de la loi sur la formation professionnelle.

### **Contact et informations complémentaires**

[tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch](mailto:tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch)

[www.tbbk-ctfp.ch](http://www.tbbk-ctfp.ch)